

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 425

15 février 2014

### SOMMAIRE

<b>ABI CEE Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>20399</b>	<b>Lucerne Biotech Group S.A.</b> .....	<b>20381</b>
<b>Absolute Care S.A.</b> .....	<b>20376</b>	<b>MT-ifs International S.à r.l.</b> .....	<b>20371</b>
<b>Agapanthe S.A.</b> .....	<b>20399</b>	<b>ProLogis UK CCX S.à r.l.</b> .....	<b>20390</b>
<b>All In One Technologies S.A.</b> .....	<b>20397</b>	<b>QS Direct SI 2 S.C.A., SICAR</b> .....	<b>20390</b>
<b>Alter Domus Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>20399</b>	<b>Sendosa S.à r.l.</b> .....	<b>20372</b>
<b>Always Right S.à r.l.</b> .....	<b>20367</b>	<b>Serim International S.A.</b> .....	<b>20381</b>
<b>Amathus S.A.</b> .....	<b>20369</b>	<b>SGBT Asset Based Funding S.A.</b> .....	<b>20390</b>
<b>Amathus S.A.</b> .....	<b>20400</b>	<b>Société de Gestion du Patrimoine Familiale «J» Holding S.A, SPF</b> .....	<b>20395</b>
<b>Amitrano S.A.</b> .....	<b>20400</b>	<b>Société de Gestion du Patrimoine Familiale " M " Holding S.A., SPF</b> .....	<b>20375</b>
<b>Anthos S.à r.l.</b> .....	<b>20377</b>	<b>Syan Corporate</b> .....	<b>20370</b>
<b>Apal First S.A.</b> .....	<b>20397</b>	<b>The Great Wall</b> .....	<b>20366</b>
<b>Black Quantum Investment Advisors S.A.</b> .....	<b>20354</b>	<b>Vectea S.A.</b> .....	<b>20395</b>
<b>Bunhill Enterprises S.à r.l.</b> .....	<b>20400</b>	<b>Wazzamba SA</b> .....	<b>20395</b>
<b>CapitalM Advisory</b> .....	<b>20378</b>	<b>Winfania Lux s.à r.l.</b> .....	<b>20397</b>
<b>ChezSoi S.à r.l.</b> .....	<b>20379</b>	<b>World Invest</b> .....	<b>20365</b>
<b>Compass Luxembourg S.A.</b> .....	<b>20375</b>	<b>XLGroup Finances &amp; Industries S.A.</b> .....	<b>20397</b>
<b>Eurovadi's S.A.</b> .....	<b>20377</b>	<b>Zalax S.A.</b> .....	<b>20400</b>
<b>GAM STAR (LUX)</b> .....	<b>20365</b>	<b>Zara Tir S.à r.l.</b> .....	<b>20398</b>
<b>Groupe Modugno S.A.</b> .....	<b>20381</b>	<b>ZIT Holding S.A.</b> .....	<b>20400</b>
<b>h ! brands S.A.</b> .....	<b>20390</b>		
<b>Longchamp s.à r.l.</b> .....	<b>20368</b>		

**Black Quantum Investment Advisors S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 183.010.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of November.

Before the undersigned, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr Georges Emmanuel ROSMADE, professionally residing in 1, Grand Rue, L-1661 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg;

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", professionally residing in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which initialed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the above stated capacity, required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.")), the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation" or "Articles") of which shall be read as follows:

**Chapter I. Form and Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1. Form and Denomination.**

1.1 There is hereby established a public limited liability company ("société anonyme" or ("S.A.)) (the "Company") which will be governed by the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law of 1915"), as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

1.2 The Company will exist under the corporate name of "Black Quantum Investment Advisors S.A."

1.3 The Company may have only one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders (the "Shareholders").

1.4 The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the (Sole) Shareholder(s).

**Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors" or the "Board") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 3. Duration.**

3.1 The Company is established for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved, at any time, by resolution of any regularly constituted general meeting of the Shareholder(s) (the "General Meeting"), adopted in the manner required for amendments of the Articles.

**Art. 4. Corporate object.**

4.1 The object of the Company is to carry out investment management activities mainly for the benefit of Luxembourg based companies, which may include a specialised investment fund and/or a company in risk capital. In this respect, the Company will not act as a professional of the financial sector according to the law of 5 April 1993 on the financial sector as amended from time to time (the "Law of 1993"). If, at any time, the Company would envisage to carry out activities falling within the scope of the Law of 1993 or the Alternative Investment Fund Managers Directive ("AIFM-D") which would be supervised by the Luxembourg supervisory authority, the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF") an admission request to exercise such activities would be sent to the CSSF.

4.2 The Company may in addition provide directly or indirectly advisory and consulting activities, coordination of service providers, secretarial and any other services to any corporate entity (existing or to be set-up) authorised by the

applicable laws and regulations and may take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

4.3 The Company may also acquire, hold, manage and dispose of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, loans, participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and own, administrate, develop and manage its portfolio.

4.4 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

4.5 The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

4.6 The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

4.7 Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way.

4.8 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

5.2 The authorized share capital of the Company is set at three million Euro (EUR 3,000,000.-), divided into thirty thousand (30,000) Shares, each with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-).

5.3 The Board of Directors is authorised, during a five (5) year period starting on the date of publication of these Articles in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations to increase the share capital from time to time, in whole or in part, by the issue of further authorized Shares in one or several Classes of Shares.

5.4 Up to the limits of the authorised share capital, the Board of Directors may in its discretion determine the time and the number of the authorised Shares to be issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new authorised Shares are to be paid up in cash or kind.

5.5 The Board of Directors is authorised to issue further authorised Shares of the Company within the above authorisation without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Board of Directors may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for authorised Shares representing part or all of such increases of capital.

5.6 Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with this Article, the Board of Directors shall take steps to amend this Article 5 in order to record the change in the subscribed share capital and authorised Share Capital and the Board of Directors is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law of 1915.

### **Chapter II. Shares - Redemptions**

#### **Art. 6. Shares.**

6.1 The Shares of the Company may be issued in registered form and/or in bearer form at the opinion of the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders, at the opinion of the Shareholders, subject to the restrictions foreseen by the Law of 1915. In case of registered Shares, the Shares shall be registered in the register of Shareholders (the "Register") which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Board, and such Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him, the class to which they belong (if any) and the amount paid up on each Share.

6.2 Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law of 1915 and the present Articles of Incorporation.

#### **Art. 7. Early redemption.**

7.1 The Company may redeem one or several class of Shares (it being understood that the Company can only redeem a class of Shares in its entirety and not in part) at any time by serving notice to the holders of the relevant Shares specifying the number of Shares to be redeemed and a date between 14 and 28 days later on which the redemption is to take place.

7.2 On a redemption date, all remaining existing profits of the Company available for distribution in accordance with the 1915 Law at the time of the said redemption (the "Redemption Price"), shall be distributed on a prorata basis to the holders of the redeemed Class of Shares.

7.3 For the purpose of calculating the Redemption Price, "all the remaining profits", shall mean all the remaining profits as shown by the profit and loss account or interim profits and loss account drawn up and approved by the Board of Directors of the Company for the relevant financial year after provision for payment of any accrued and/or unpaid preferred dividend calculated to the date of redemption and after allocation of profits to any other reserves that may be required by the Law of 1915 and these Articles.

7.4 On the redemption date, the Redemption Price shall become a debt due and payable by the Company to the holders of the redeemed Class of Shares.

7.5 The redeemed Class of Shares shall be cancelled and the share capital of the Company shall be decreased accordingly.

### **Chapter III. General meetings of shareholders**

#### **Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.**

8.1 In the case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

8.2 In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Wednesday of the month of May in every year at 3 p.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

8.4 Other meetings of the shareholders of the Company or class meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

8.5 Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby:

- the shareholders attending the meeting can be identified;
- all persons participating in the meeting can hear and speak to each other;
- the transmission of the meeting is performed on an on-going basis; and
- the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 9. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

9.1 The notice periods provided for by the Law of 1915 shall govern the convening notices, unless otherwise provided herein.

9.2 Each share is entitled to one vote.

9.3 Any meeting of the Shareholders (ordinary and extraordinary) will validly deliberate only if at least fifty percent (50%) of the capital is present or represented. In the case of an extraordinary meeting of the Shareholders amending the Articles, such quorum is applicable for the first meeting. In case of a second meeting no quorum requirements are applicable.

9.4 Any resolution at any duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the present or represented and voting Shareholders.

9.5 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail.

9.6 If all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

### **Chapter IV. Administration - Supervision**

#### **Art. 10. Management.**

10.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members comprising at least one category A Director and (at least) one category B Director. The Directors need not to be shareholder(s) of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may

be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

10.2 The Directors shall be elected by the sole Shareholder, or in case of plurality of shareholders by the General Meeting, for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected, provided, however, that any director may be removed at any time by a resolution taken by the general meeting of shareholders. The director(s) shall be eligible for reappointment.

10.3 In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the General Meeting may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

#### **Art. 11. Meetings of the Board.**

11.1 In case of plurality of directors, the Board of Directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The Board of Directors may also choose a secretary, who need not be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the Board of Directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the Board of Directors.

11.2 The Board of Directors shall meet upon call by, at least, the chairman or any two directors or by any person delegated to this effect by the directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or telefax or e-mail of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least eight calendar days in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency where twenty-four hours prior notice shall suffice which shall duly set out the reason of urgency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or telefax or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

11.3 Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, or e-mail another director as his proxy.

11.4 The Board of Directors may deliberate or act validly only if at least a majority of directors, comprising at least one category A Director and (at least) one Category B Director, is present or represented at a meeting of the Board of Directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

11.5 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

11.6 Any director may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video-conference or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

11.8 This article does not apply in the case that the Company is managed by a sole director ("Sole Director").

#### **Art. 12. Powers of the Board.**

12.1 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest within the Company's object.

12.2 All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or by the Articles of Incorporation to the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

#### **Art. 13. Delegation of powers.**

13.1 The board of directors of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board of Directors, who shall have the powers determined by the Board of Directors.

13.2 It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

#### **Art. 14. Binding signatures.**

14.1 Towards third parties, the Company shall be validly bound by the joint signature of any two Directors comprising at least the signature of one Category A Director and one Category B Director or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Directors.

#### **Art. 15. Conflict of interests.**

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

#### **Art. 16. Statutory Auditor(s).**

16.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) ("commissaire(s) aux comptes" ("CAC"), or, where requested by the Law of 1915, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six (6) years and shall be re-eligible.

16.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

### **Chapter V. Accounting year**

**Art. 17. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the January 1<sup>st</sup>, of each year and shall terminate on December 31<sup>st</sup> of the same year.

### **Chapter VI. Allocation of profits**

#### **Art. 18. Allocation of profits.**

18.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.3 above.

18.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

18.3 The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law of 1915.

### **Chapter VII. Liquidation**

**Art. 19. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

### **Chapter VIII. Amendments of the articles of incorporation**

**Art. 20. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law of 1915.

### **Chapter IV. Applicable law**

**Art. 21. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law of 1915 for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first business year begins on this day and ends on the 31 December 2013.
- 2) The first annual General Meeting will be held in 2014.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the above-named party subscribed for the shares as follows:  
Mr Georges Emmanuel ROSMADE, aforementioned . . . . . 310 Shares

All these shares so subscribed are fully paid up to an amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) representing the total subscription price of the shares in accordance with the provisions of the Law of 1915.

Evidence of the Contribution in Cash to the Company was shown to the undersigned notary.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

*First resolutions of the shareholders*

The above named party, representing the entire subscribed capital of the Company and considering the meeting duly convened, immediately after the incorporation of the Company proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the shareholder passed the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors ("commissaire(s) aux comptes") ("CAC") at one (1).

1.1. The following person(s) are appointed as Category A Director(s):

- Mr Georges Emmanuel ROSMADE, professionally residing in 1, Grand Rue, L-1661 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Rodrigo de Freitas-Branco (Porto da Cruz) 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg

1.2. The following person(s) are appointed as Category B Director(s):

- Mrs Milena Radulovic, residing in 12, rue Andre Duchscher, L-1424 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. Has been appointed statutory auditor ("commissaire(s) aux comptes"):

- ICONCEPT S.à r.l., having its registered office at 15, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange, registered at the RCS under number B 43570.

3. the terms of office of the members of the Board of Directors and of the statutory auditor will expire at the annual General Meeting of the Company of the year 2017; and

4. the address of the registered office of the Company is at, 23, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and that in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

- Monsieur Georges Emmanuel ROSMADE, résidant au 1, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

ici représenté par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme («S.A.») qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts («Statuts») comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée -Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme et Dénomination.**

1.1 Il est formé une société anonyme (la "Société" ou "S.A."), qui sera régie par les lois du Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915") et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société existe sous la dénomination de "Black Quantum Investment Advisors S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'"Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les "Actionnaires").

1.4 La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration" ou le "Conseil") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

### **Art. 3. Durée de la Société.**

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de(s) l'Actionnaire(s) Unique (l'"Assemblée Générale") régulièrement constituée de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

### **Art. 4. Objet Social.**

4.1 La Société a pour objet l'activité de gestion d'investissements, principalement au bénéfice de sociétés établies au Grand Duché de Luxembourg, pouvant notamment inclure un fonds d'investissement spécialisé et/ou une société d'investissement en capital à risque. A ce titre, la Société n'exercera en aucune manière une activité de professionnel du secteur financier conformément à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée de temps à autres (la «Loi de 1993»). Au cas où la Société envisagerait d'exercer une activité tombant sous le champ d'application de la Loi de 1993 ou de la directive sur les gestionnaires de fonds alternatifs («AIFM-D») relevant de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF») une demande d'agrément sera préalablement introduite à la CSSF en vue de l'exercice d'une telle activité.

4.2 Par ailleurs, la Société pourra également fournir directement ou indirectement des services de conseil et consultation, de coordination de prestataires de services, de secrétariat ainsi que tout autre service à tout autre entité (existante ou à créer) autorisé par les lois et réglementations applicables, et prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

4.3 La Société peut également acquérir, détenir, gérer et disposer de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, acquérir par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que céder par vente, échange ou autrement, des actions, des obligations, des certificats de créance, des notes, des prêts, des participations dans des prêts, des certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et détenir, administrer, développer et gérer son portefeuille.

4.4 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

4.5. La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

4.6 La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques uns ou tous ses biens.

4.7 Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant.

4.8 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

### **Art. 5. Capital Social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000.-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

5.2 Le capital social autorisé de la Société fixé à trois millions d'Euros (EUR 3.000.000.-), représenté par trente mille (30.000) actions chacune d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-).

5.3 Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq (5) années à compter de la date de publication des présents Statuts dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations à augmenter le capital social souscrit de temps à autre en tout ou en partie par l'émission de nouvelles actions dans une ou plusieurs Classes d'Actions.

5.4 Le Conseil d'Administration peut à sa discrétion, dans les limites du Capital Social autorisé, déterminer le moment et le nombre d'Actions autorisées devant être émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions autorisées devront être libérées en numéraire ou en nature.



5.5 Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre de nouvelles Actions autorisées de la Société dans les limites de l'autorisation ci-dessus, les Actionnaires existants n'ayant pas de droits de souscription préférentiels. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment habilité ou à toute autre personne dûment habilitée la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les Actions autorisées représentant une partie ou l'intégralité de ces augmentations de capital.

5.6 Lorsqu'une augmentation du capital émis a lieu conformément au présent Article, le Conseil d'administration doit faire le nécessaire pour modifier le présent Article 5 en vue de prendre acte du changement du Capital Souscrit et du Capital autorisé et le Conseil d'Administration est autorisé à prendre toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de cette modification conformément à la Loi de 1915.

## **Actions**

### **Art. 6. Actions.**

6.1 La Société émettra des Actions nominatives et/ou au porteur, à la discrétion de l'Actionnaire Unique, ou, en cas de pluralité d'actionnaires, à la discrétion des Actionnaires, conformément aux dispositions de la Loi de 1915. En cas d'Actions nominatives, les Actions seront inscrites dans le registre des Actionnaires (le "Registre") qui sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes indiquées à cet effet par le Conseil d'Administration, et ce Registre contiendra le nom de chaque propriétaire des Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu comme indiqué à la Société, le nombre d'Actions nominatives détenues par lui et le montant payé pour chaque Action.

6.2 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, puisque seulement un propriétaire est admis par Action. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi de 1915, racheter ses propres actions.

### **Art. 7. Rachat Présumé.**

7.1 La Société pourra racheter une ou plusieurs Classes d'Actions (étant entendu que la Société pourra seulement racheter toute une Classe d'Actions et non seulement une partie d'une Classe) à un moment quelconque en donnant notification aux détenteurs de la Classe d'Actions concernée en précisant le nombre des Actions à racheter et une date se situant entre 14 et 28 jours après, à laquelle le rachat aura lieu.

7.2 Lors de la date de rachat, tous les bénéfices existants restants de la Société disponible pour la distribution conformément aux dispositions de la Loi de 1915 lors dudit rachat (le «Prix de Rachat»), seront distribués au prorata aux détenteurs des Classes d'Actions rachetées.

7.3 Aux fins de pouvoir calculer le Prix de Rachat, «tous les profits restants» désignera tous les profits restants tels qu'ils résultent du compte de profits et pertes annuel ou du compte de profit et de perte intérimaire établi et approuvé par le Conseil d'Administration pour l'année financière concernée après provision pour paiement de tout dividende accru et/ou de tout dividende préférentiel impayé calculé au jour du rachat et après allocation des profits à des réserves quelconques qui pourrait être requise par la Loi de 1915 et les présents Statuts.

7.4 Au jour du rachat, le Prix de Rachat deviendra une dette due et payable par la Société aux détenteurs de des Classes d'Actions rachetées.

7.5 La Classe d'Actions rachetée sera annulée et le capital social de la Société sera diminué autant.

## **Assemblée générale des actionnaires**

### **Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.**

8.1 Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

8.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de (mai) à (15h). Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.4 Les autres Assemblées Générales ou de classes d'actions pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

8.5 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel:

- les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés,
- toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants,
- la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct; et

- les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

9.1 Les délais de convocation requis par la Loi de 1915 sont applicables aux avis de convocation, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2 Chaque action donne droit à une voix.

9.3 Toute Assemblée Générale (ordinaire ou extraordinaire) délibérera valablement seulement si au moins cinquante pourcent (50%) du capital est présent ou représenté. En cas d'Assemblée Générale Extraordinaire modifiant les statuts, le même quorum est applicable lors de la première assemblée. En case de seconde assemblée, aucune condition de quorum n'est applicable.

9.4 Toutes les décisions à chaque Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

9.5 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel, une autre personne comme mandataire.

9.6 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

### **Administration de la société et surveillance**

#### **Art. 10. Administration de la Société.**

10.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres comprenant un ou plusieurs administrateurs de catégorie A et un ou plusieurs administrateurs de catégorie B. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être Actionnaires de la Société. Cependant, dans le cas où la Société est incorporée par un Actionnaire Unique ou qu'il est reconnu dans une assemblée générale d'actionnaires qu'il ne reste plus qu'un Actionnaire, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre seulement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante reconnaissant qu'il y a plus qu'un actionnaire dans la Société.

10.2 Les administrateurs sont élus par l'Associé Unique, ou en case de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

10.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

#### **Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.**

11.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

11.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

11.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire.

11.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs, comprenant au moins un directeur de catégorie A et un directeur de catégorie B sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

11.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

11.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

11.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

11.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un administrateur unique («Administrateur Unique»).

#### **Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.**

12.1 Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société et conformément à son objet social.

12.2 Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents statuts à l'Assemblée Générale, tombent sous la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1 Le Conseil d'administration de la Société peut déléguer ses pouvoirs pour exécuter la gestion quotidienne et les affaires de la Société et pour effectuer des actes en corrélation avec la politique d'entreprise et l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physique ou des entités d'entreprise, qui n'ont pas besoin d'être les membres du Conseil d'administration, et dont les pouvoirs seront déterminés par le Conseil d'Administration.

13.2 Il peut aussi remettre la gestion de toutes les affaires de la Société ou d'une branche spéciale à un ou plusieurs administrateurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des questions déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis ou non parmi ses propres membres, actionnaires ou non.

#### **Art. 14. Signatures autorisées.**

14.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil d'Administration.

#### **Art. 15. Conflit d'intérêts.**

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

#### **Art. 16. Commissaire(s).**

16.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ("CAC") ou, dans les cas prévus par la Loi sur les Sociétés, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six (6) ans et il est rééligible.

16.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

### **Année sociale**

#### **Art. 17. Exercice social.**

17.1 L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

### **Affectation des Bénéfices**

#### **Art. 18. Affectation des Bénéfices.**

18.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

18.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

18.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés.

## Dissolution et Liquidation

### Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

## Modification des statuts

### Art. 20. Modifications statutaires.

20.1 Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés.

### Art. 21. Droit applicable.

21.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les actionnaires préqualifiés, représentés comme indiqué ci-dessus, déclarent souscrire les actions de la Société comme suit:

Monsieur Georges Emmanuel ROSMADE, préqualifié . . . . .	310 Ac- tions
--	------------------

Toutes ces actions sont entièrement libérées par l'Actionnaire Unique par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

#### *Première résolution des associés*

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires aux comptes ("CAC") à un (1).
  - 2) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie A:
    - Monsieur Georges Emmanuel ROSMADE, résidant au 1, Grand Rue, L-1661 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg;
    - Monsieur Rodrigo de Freitas-Branco (Porto da Cruz), résident au 76, rue des Romains, L-2444 Luxembourg Grand Duché de Luxembourg.
  - 3) Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de catégorie B:
    - Madame Milena Radulovic, résidant au 12, rue André Duchscher, L-1424 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
  - 3) A été désigné comme commissaire aux comptes:
    - ICONCEPT S.à r.l., avec siège social au 15, rue Robert Schuman, L-5751 Frisange, immatriculée au RCS sous le numéro B 43570.
  - 4) le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2017; et
  - 5) le siège social de la société est fixé au 23, route d'Arlon, L-8008, Strassen, Grand Duché de Luxembourg.
- Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2013. LAC/2013/53587. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001408/608.

(140001093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2014.

---

**World Invest, Société d'Investissement à Capital Variable,  
(anc. GAM STAR (LUX)).**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 35.181.

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of December.

Before the undersigned notary Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

The appeared:

Swiss & Global Asset Management (Luxembourg) S.A., société anonyme, having its registered office at L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue,

here represented by Mr Steve Kieffer and Mr Ewald Hamlescher, both managing directors, with professional address in Luxembourg, 25, Grand-rue.

The appearers requested the notary to state the following

I. - According to a resolution of the extraordinary general meeting of the shareholders dated August 13, 2013 of WORLD INVEST, an investment fund incorporated in the form of a Société d'investissement à Capital Variable with its registered office at 25, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg (the «Company»), incorporated in Luxembourg on October 24, 1990 by a notarial deed, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 477 of 1990 page 22850, it was decided:

- to change the name of the Company from WORLD INVEST to GAM STAR (LUX).
- to proceed to a full restatement of the Articles of Incorporation.

The said resolutions of the extraordinary general meeting of August 13, 2013, have been published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 2543 of October 12, 2013.

By the present the appearer, having been empowered by the extraordinary general meeting of shareholders to fix the effective date of the amendments, resolves to fix the effective date of the change of the name and of the amendments of the Articles of Incorporation to the 2<sup>nd</sup> January 2014.

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing persons, known to the officiating notary by their first and last names, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Signé: S. KIEFFE, E. HAMLESCHER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58650. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003977/40.

(140002448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

---

## The Great Wall, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 183.141.

### — STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Agissant en tant que mandataire de Monsieur Jérôme DE GUIGNE, directeur commercial, née le 18 septembre 1978 à Moulins (France), demeurant au 62 rue de Kuntzig F-57970 Yutz (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire du comparant et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de «The Great Wall».

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La Société a pour objet la fourniture de services de développement commercial en Europe, de produits ou de services d'importation pour le Grand-Duché et l'Europe. La société agit en tant qu'intermédiaire dans la conclusion de contrats de vente entre des clients internationaux et des fournisseurs internationaux.

D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la situation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre les associés ou leurs héritiers.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission de parts pour cause de mort, les associés se soumettent aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

De même, pour l'évaluation des parts sociales en cas de cession, les associés se soumettent à l'article 189 précité.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs, et librement révocables par eux.

Le ou les gérants peut(vent) sous sa/leur responsabilité déléguer partie de ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

La société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature du ou des gérant(s) suivant les modalités déterminées lors de leur nomination.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture d'un des associés. En cas de décès d'un des associés, la société continuera d'exister soit entre les associés survivants, soit entre les associés survivants et les héritiers légaux de l'associé décédé dûment agréés. La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter au regard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 11.** En cas de dissolution de la société la liquidation en sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par le ou les associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.

**Art. 12.** Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 13.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, les associés se soumettent à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire:*

La première année sociale commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2013.

*Souscription et libération:*

Les cent (100) parts sociales ont toutes été souscrites par le comparant Monsieur Jérôme DE GUIGNE, prénommé, représenté comme ci-avant, et toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées en nature par l'associée unique moyennant apport en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) est dorénavant à la libre et entière disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à approximativement neuf cent cinquante euros (950,-EUR).

*Décisions de l'associé unique:*

Et ensuite l'associé unique, représenté comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- a) Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- b) Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jérôme DE GUIGNE, prénommé, née le 18 septembre 1978 à Moulins (France), demeurant au 62 rue de Kuntzig F-57970 Yutz (France), lequel pourra valablement engager et représenter la Société en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par sa signature.

- c) Le siège social est fixé au 42-44 avenue de la Gare L-1610 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24/10/2013. Relation: LAC/2013/48393. Reçu 75,-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22/10/2013.

Référence de publication: 2014003927/95.

(140003212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

---

**Always Right S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

R.C.S. Luxembourg B 132.203.

Par la présente, nous vous informons que nous avons dénoncé, en date du 09 janvier 2014, le contrat de domiciliation conclu avec la société sous rubrique

Luxembourg, le 09 janvier 2014.  
 Pour *Vistra (Luxembourg) S.à r.l.*  
 Société domiciliataire  
 Alan Botfield / Wim Rits  
 Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014006490/13.

(140006988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**Longchamp s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 46.725.

L'an deux mil treize, le onzième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. IMMOBILIERE N. AREND S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 14, rue de la Gare, L-7535 Mersch, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67843, ici représentée par un de ses administrateurs délégués Monsieur Nico AREND, demeurant au 72, boulevard Prince Félix, L - 1513 Luxembourg.

2. Carlo FISCHBACH S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 20 rue des Tilleuls, L - 2510 Strassen, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46723, ici représentée par son gérant unique Monsieur Carlo FISCHBACH, ayant son adresse au 20 rue des Tilleuls, L -2510 Strassen.

3. HARDEY S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 24, cité Aischdall, L - 8480 Eischen, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46724, ici représentée par Monsieur Nico AREND, prénommé sous 1.-, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

4. FALCON S. à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 10, rue des Maraichers, L - 2124 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46722, ici représentée par Monsieur Nico AREND, prénommé sous 1.-, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

5. Monsieur Laurent FISCHBACH, administrateur de sociétés, né le 29 mars 1985 à Luxembourg, demeurant à L - 2410 Strassen, 182a, rue de Reckenthal.

Les procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants sub 1, sub 2, sub 3 et sub 4 ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- que IMMOBILIERE N. AREND S.A., Carlo FISCHBACH S. à r.l., HARDEY S. à r.l. et FALCON S. à r.l. déclarent être les seuls associés actuels de la société à responsabilité limitée LONGCHAMP S. à r.l. avec siège social à L - 7535 Mersch, 14 rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro 46725, constituée suivant acte du notaire Robert Schuman alors de résidence à Rambrouch en date du 10 février 1994 publié au Mémorial C numéro 206 du 26 mai 1994 (la «Société»);

- que les statuts de la Société ont été modifiés suivant acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euro en date du 27 décembre 2001 publié dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1293 du 6 septembre 2002.

- que le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille (25.000,-) Euros, représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-cinq (25,-) Euros chacune, qui sont réparties actuellement comme suit:

IMMOBILIERE N. AREND S.A., précitée . . . . .	250 parts
Carlo FISCHBACH S. à r.l., précitée . . . . .	250 parts
HARDEY S. à r.l., précitée . . . . .	250 parts
FALCON S. à r.l., précitée . . . . .	250 parts

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de constater ce qui suit:

Carlo FISCHBACH S. à r.l., précitée et représentée comme dit ci-avant déclare par les présentes céder 25 (vingt-cinq) parts sociales qu'elle détient dans la Société à Monsieur Laurent FISCHBACH, préqualifié, lequel ici présent et ce acceptant, au prix fixé à la valeur comptable, calculée sur base des comptes arrêtés au 31 décembre 2012, payable à première demande et hors la comptabilité du notaire.

Copie des dits comptes après avoir été signée Ne Varietur par les comparants et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.



Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

L'assemblée décide d'agréer la prédite cession de parts conformément à l'article 8 des statuts de la Société et constate que le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées.

Ensuite, Messieurs Nico AREND et Bernard OLMEDO, demeurant au 10, rue des Maraîchers, L- 2124 Luxembourg, ici représenté par Monsieur Nico AREND, précité en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, agissant en leur qualité de gérants de la Société déclarent ratifier la susdite cession de parts sociales au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

La procuration signée "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Sur ce, IMMOBILIERE N. AREND S.A., Carlo FISCHBACH S. à r.l., HARDEY S. à r.l., FALCON S. à r.l. et Monsieur Laurent FISCHBACH, précités agissant en tant qu'associés représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris la résolution suivante:

#### Résolution unique

L'assemblée générale prend acte de la répartition des parts suite à la cession ci-dessus:

IMMOBILIERE N. AREND S.A., précitée . . . . .	250 parts
Carlo FISCHBACH S. à r.l., précitée . . . . .	225 parts
HARDEY S. à r.l., précitée . . . . .	250 parts
FALCON S. à r.l., précitée . . . . .	250 parts
Laurent FISCHBACH, précité . . . . .	25 parts
Total . . . . .	1.000 parts

#### Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

#### Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont procès-verbal, passé à Mersch, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Nico Arend, Carlo Fischbach, Laurent Fischbach, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 décembre 2013. LAC / 2013 / 57531. Reçu 12.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006173/87.

(140005729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

#### **Amathus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 133.901.

#### EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 21 octobre 2013 que:

- Ont été réélus aux fonctions d'administrateur:

\* Charles Duro,

\* Karine Mastinu,

\* Marianne Goebel

Les mandats d'administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2019.

- A été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes:

\* Fiduciaire Grand-Ducale SA

Le mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006511/21.

(140006874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Syan Corporate, Société Anonyme.**

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 136.061.

L'an deux mille treize, le six décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SYAN CORPORATE", actuellement sans siège social, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT de Luxembourg, en date du 15 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 576 du 7 mars 2008, non modifiée depuis, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 136.061,

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Stéphanie MORGESE, employée privée, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Stéphanie MORGESE, employée privée, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon,

L'assemblée choisit comme scrutateur Ariane VANSIMPSEN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social et modification subséquente de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts de la Société;
2. Fixation de l'adresse de la Société;
3. Démission du Commissaire aux Comptes et nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
4. Renouvellement du mandat d'administrateur et administrateur-délégué.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à Strassen et par conséquent de modifier l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts comme suit:

" **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>** . Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen."

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

*Troisième résolution*

L'Assemblée accepte la démission du commissaire aux comptes, à savoir la société ADVANCED ACCOUNTANTS AND ASSOCIATES LIMITED, et lui donne décharge.

L'Assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société anonyme CC AUDIT and CONSULT, ayant son siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon et inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B109.612.

La mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2018.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de Monsieur Tino CENITI. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire qui statuera sur les comptes de l'année 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Strassen, 283, route d'Arlon.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: MORGESE, VANSIMPSEN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 57038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2014005695/65.

(140004830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

**MT-ifs International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6757 Grevenmacher, 5, rue de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 158.917.

Im Jahre zweitausenddreizehn,

den vierundzwanzigsten Dezember,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz zu Düdelingen.

Ist erschienen:

MT-ifs GmbH, mit Sitz in D-40882 Ratingen, Balcke-Dürr-Allee 9, eingetragen im Handelsregister B des Amtsgerichts Düsseldorf unter der Nummer HRB 59 082,

hier vertreten durch Frau Zorka HOROZOVA-MALLE, Beraterin, wohnhaft in Trier, handelnd in ihrer Eigenschaft als Geschäftsführerin,

Frau Zorka HOROZOVA-MALLE ist, aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses vom 19. Dezember 2013, befugt die Gesellschaft MT-ifs GmbH zum Zwecke der gegenwärtigen Sitzverlegung alleine zu vertreten,

welcher Gesellschafterbeschluss, nach «ne varietur» Unterzeichnung durch die Ermächtigte und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleibt um mit ihr formalisiert zu werden.

Welche Komparentin, hier vertreten wie Vorgangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersucht Folgendes zu beurkunden:

MT-ifs GmbH, vorgenannt, ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MT-IFS INTERNATIONAL SARL mit Sitz in L-1160 LUXEMBOURG, 28, boulevard d'Avranches, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 158 917,

gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Martine Schaeffer, am 9. Februar 2011, veröffentlicht im Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 966 vom 11. Mai 2011.

Die Gesellschafterin erklärt eine Generalversammlung der Gesellschaft abzuhalten und ersucht den amtierenden Notar folgenden Beschluss zu beurkunden:

*Einzigter Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von L-1160 Luxemburg, 28, boulevard d'Avranches, nach L- 6757 Grevenmacher, 5, rue de la Moselle, zu verlegen und Artikel fünf- Absatz eins der Satzung abzuändern, zwecks Anpassung der Satzung an diesen Beschluss, um dieser Bestimmung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 5. Absatz eins.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher.“

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Düdelingen, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannte Bevollmächtigte der Komparentin, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Z. HOROZOVA-MALLE, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 2 janvier 2014. Relation: EAC/2014/8. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 8 janvier 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014006228/43.

(140006416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

**Sendosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 129.287.

In the year two thousand and thirteen, the thirtieth day of December, before Me Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Sendosa S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 129.287 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 4 June 2007 published on 9 August 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 1682, page 80702. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 6 August 2007 published on 16 October 2007 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2323, page 111464.

**THERE APPEARED:**

Stark Master Fund Ltd., a limited company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Craigmuir Chambers, BVI – Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered with the British Virgin Islands chamber of commerce under number 1010786 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Pedro Reis da Silva, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;
- II. that the Sole Shareholder wishes to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- III. that the agenda of the Meeting is worded as follows:
  1. waiver of convening notices;
  2. dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
  3. appointment of Stark Master Fund Ltd., as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
  4. determination of the powers and duties of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company;
  5. decision to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company;
  6. decision that the Liquidator will be entitled to a specific compensation; and
  7. miscellaneous.
- IV. After having carefully considered the above, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder declares that he has full knowledge of the items on the agenda and waives the requirement for convocations.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to dissolve and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint himself as Liquidator of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will be entitled to a specific compensation.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de décembre, par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Sendosa S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129.287 et ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-) (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 juin 2007, publié le 9 août 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1682, page 80702. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 6 août 2007, publié le 16 octobre 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2323, page 111464.

**A COMPARU**

Stark Master Fund Ltd., une société en commandite constituée selon les lois des Îles Vierges Britanniques, ayant son siège social situé à Craigmuir Chamber Road Town, BVI, Tortola, Îles Vierges Britanniques et immatriculée auprès de la chambre de commerce des Îles Vierges Britanniques, sous le numéro 1010786 (l'Associé Unique),

représenté par Pedro Reis da Silva, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique représenté à l'Assemblée détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'Associé Unique souhaite procéder à la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation;
- III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination de Stark Master Fund Ltd., en tant que liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de liquidation de la Société;
5. Décision de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société;
6. Décision selon laquelle le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique; et
7. Divers.

IV. Après avoir soigneusement examiné ce qui précède l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique déclare avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renonce aux formalités de convocation.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation volontaire.

*Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de se nommer en tant que Liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société. Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

*Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

*Cinquième résolution*

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

*Sixième résolution*

L'Associé Unique a décidé que le Liquidateur aura droit à une rétribution spécifique.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. REIS DA SILVA, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 janvier 2014. Relation: ECH/2014/43. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 07 janvier 2014.

Référence de publication: 2014003895/143.

(140002901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2014.

---

**Compass Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.408.

*Extrait des résolutions de l'actionnaire unique en date du 12 Novembre 2013*

L'actionnaire unique de Compass Luxembourg S.A. (la Société) a décidé comme suit:

(i) de réélire Monsieur Michel Raffoul comme administrateur de catégorie B de la Société jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2014;

(ii) de réélire Monsieur Benno Groniger comme administrateur de catégorie A de la Société jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'année 2014; et

(iii) d'élire Madame Selina Elwell, ayant son adresse professionnelle au 1, Jermyn Street, Londre SW1Y 4UH, Royaume-Uni, comme administrateur de catégorie A de la Société jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en, l'année 2014.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

*Pour la société Compass Luxembourg S.A.*

Référence de publication: 2014006663/19.

(140007610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**Société de Gestion du Patrimoine Familiale " M " Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 19.525.

L'an deux mille treize, le seize décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion du patrimoine familiale «SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE «M» HOLDING S.A, SPF», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.525, constituée suivant acte notarié en date du 1 juillet 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 228 du 13 octobre 1982 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 587 du 6 mars 2012.

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Coralie Czerwinski, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Destoquay, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;
  2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;
  3. Nomination d'un liquidateur;
  4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la procédure de liquidation;
  5. Instruction au liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.
- II. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de charger le liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, C. CZERWINSKI, S. DESTOQUAY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. LAC/2013 /58249. Reçu douze euros € 12,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006333/74.

(140006298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**Absolute Care S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 102.999.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en date du 13 janvier 2014, que:

- La démission de Elin Sjöling, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet immédiat.
- Sami Nummela, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006498/14.

(140006807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---



**Anthos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 137.886.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 décembre 2013 au siège social que:

L'associé unique a pris acte de la démission de Monsieur Fabrice Huberty de son poste de gérant avec effet au 12 décembre 2013.

Monsieur Michel de Groote, résident professionnellement au 48, rue de Bragance L-1255 Luxembourg, est nommé gérant de la Société. Son mandat prend effet au 12 décembre 2013 et prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2013.

Dès lors, le conseil de gérance se compose de:

- Michel de Groote, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Raf Bogaerts, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014006524/20.

(140007178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Eurovadi's S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 60.193.

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROVADI'S S.A." (numéro d'identité 1997 22 13 708), avec siège social à L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 60.193, constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 21 juillet 1997, publié au Mémorial C, numéro 602 du 31 octobre 1997 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Frank MOLITOR, de résidence à Dudelange, en date du 30 mars 2005, publié au Mémorial C, numéro 932 du 22 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe COTTON, administrateur de société, demeurant à Wiltz.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Luc DEMEYER, employé privé, demeurant à Bascharage.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder à l'administrateur, au délégué à la gestion journalière et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que la société a actuellement un capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (€ 31.250.-), représenté par cent vingt-cinq (125) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (€ 250.-) chacune.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que les cent vingt-cinq (125) actions de la société sont présentes ou représentées et qu'en conséquence, la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Philippe COTTON, administrateur de société, né à Jadotville (République Démocratique du Congo) le 26 décembre 1950, demeurant à L-9530 Wiltz, 7, Grand-Rue.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée «SD COMPTA S.à r.l.», ayant son siège social à L-8443 Steinfort, 12, Square Général Patton, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 89.036 comme commissaire-vérificateur.

*Quatrième résolution*

L'assemblée accorde décharge pleine et entière à l'administrateur, au délégué à la gestion journalière et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à neuf cent cinquante euros (€ 950.-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: COTTON, DEMEYER, J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 31 décembre 2013. Relation: CAP/2013/4976. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): NEU.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 7 janvier 2014.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2014006455/67.

(140006523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

**CapitalM Advisory, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 168.690.

Im Jahre zweitausenddreizehn, am einunddreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, im Amtssitz zu Remich.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft deutschen Rechts CapitalM Consulting GmbH, eingetragen im Handelsregister beim AG Düsseldorf unter HRB 71204, mit Sitz in D-40211 Düsseldorf, Oststrasse, 55,

hier vertreten durch Herrn Louis Felicetti, Angestellter, beruflich wohnhaft in Luxemburg auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 11. Dezember 2013 in Düsseldorf.

Diese Vollmacht wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Kompartmenten und dem amtierenden Notar der vorliegenden Urkunde als Anlagen beigefügt, um mit der selbigen enregistriert zu werden.

Welcher Kompartment erklärt, dass die CapitalM Consulting GmbH alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung CAPITALM ADVISORY mit Sitz in L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves ist, welche gegründet wurde gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar Pierre Probst, mit Amtssitz in Ettelbruck, am 28. April 2012, veröffentlicht im Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Mémorial C, Nummer 1429 vom 8. Juni 2012.

Dies erläutert hat der Gesellschafter, hier vertreten wie erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft zu verlegen nach L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch und dementsprechend Artikel 4, erster Satz, der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Gesellschaftssitz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg.“

*Zweiter Beschluss*

Der Gesellschafter beschließt zwei zusätzliche Geschäftsführer zur ernennen auf unbestimmte Dauer:

- Herr Fernand SASSEL, beruflich wohnhaft in L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch,
- Herr Rolf LUBBERGER, wohnhaft in D-40223 Düsseldorf, Brunnenstrasse 1.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift aller Geschäftsführer oder einer Person verpflichtet, der die Befugnis zur Unterzeichnung durch die Geschäftsführung erteilt worden ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Remich, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. FELICETTI, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 3 janvier 2014. Relation: REM/2014/17. Reçu soixante-quinze euros 75.-€.

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 8. Januar 2014.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2014006448/41.

(140006544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

**ChezSoi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4436 Belvaux, 40, rue Dicks-Lentz.

R.C.S. Luxembourg B 183.260.

—  
STATUTS

L'an deux mil treize.

Le vingt décembre.

Pardevant Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg.

Ont comparu:

1) Madame Nadine SCHMESSER, décoratrice, divorcée, née à Hayange (France) le 17 septembre 1965 (No. Matricule 19650917025), demeurant à L-4436 Belvaux, 40 rue Dicks-Lentz.

2) Monsieur Eric STEFFEN, ingénieur en informatique, célibataire, né à Bagneux (France) le 19 juillet 1975 (No. Matricule 19750719077), demeurant à L-4436 Belvaux, 40 rue Dicks-Lentz.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de «ChezSoi S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Belvaux.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la vente d'articles destinés à l'habillement des fenêtres et à la décoration d'intérieur, ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour finir le 31 décembre 2014.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EURO (Euro 125.-) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

Madame Nadine SCHMESSER, préдите . . . . .	51
Monsieur Eric STEFFEN, prédit . . . . .	49
Total: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais.*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à MILLE DEUX CENT CINQUANTE EURO (Euro 1.250.-).

#### *Assemblée générale.*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-4436 Belvaux, 40 rue Dicks-Lentz.
- Est nommée gérante technique Madame Nadine SCHMESSER, préдите.
- Est nommé gérant administrative Monsieur Eric STEFFEN, prédit. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Bettembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmesser, Steffen, C. Doerner.

Enregistré à Esch/Alzette A.C. le 02 janvier 2014. Relation: EAC/2014/142. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Bettembourg, le 07 janvier 2014.

Christine DOERNER.

Référence de publication: 2014006450/75.

(140006508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

**Groupe Modugno S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3313 Bergem, 130, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 142.886.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire*

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Bergem, le 6 janvier 2014 à 9.00 heures.*

Les actionnaires de la société 'GROUPE MODUGNO S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Salvatore MODUGNO, conseiller fiscal,  
demeurant à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue,  
né le 30/10/1959 à Polignano a Mare (I)
- Madame Pascale CERESSIAT-WOLFF, employée privée,  
demeurant à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue,  
né le 23/12/1960 à Esch/Alzette
- Monsieur André SPANO, employé privé,  
demeurant à L-4692 DIFFERDANGE, 17, rue Albert Ungeheur,  
né le 02/05/1976 à Differdange

2) le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Salvatore MODUGNO, conseiller fiscal,  
demeurant à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue,  
né le 30/10/1959 à Polignano a Mare (I)

3) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- Madame Laura SPANO, employée privée,  
demeurant à L-4689 DIFFERDANGE, 5, rue d'Ahlen,  
né le 15/04/1970 à Differdange

4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2020 statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

Bergem, le 8 janvier 2014.

*Les Actionnaires*

Référence de publication: 2014006839/33.

(140007446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Serim International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 118.559.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006316/10.

(140005831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**Lucerne Biotech Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 183.033.

—  
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the fifth day of December.

Before US Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mr Adam James Nicholas HALL, director, born in Ndola (Zambia) on December 25<sup>th</sup>, 1973, with address at RDC N°5-6, Eden-Tower Bloc Ouest, 25, Boulevard de Belgique, 98000 Monaco;

here represented by Ms Sonia BELKHIRI, lawyer, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, by virtue of a proxy given in Monaco, on December 2, 2013.

2. Mr Grant Neville TROMANS, director, born in Nottingham (England) on July 24<sup>th</sup>, 1966, with address at Place des Moulins, Europa Residence, Belgique, 98000 Monaco;

here represented by Ms Sonia BELKHIRI, prenamed,

by virtue of a proxy given in Monaco, on December 2, 2013.

Such proxies, after signature "ne varietur" by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatory, have decided to form a limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation:

#### **Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company ("société anonyme") which will be governed by laws of Luxembourg in force, in particular by the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended, as well as by the present Articles of Incorporation (the "Articles").

**Art. 2.** The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments.

The object of the Company is to invest in, to use as part of its business and to exploit by licensing, sub-licensing or otherwise, patents, trademarks, copyrights, designs, models, domain names and any and all types of intellectual property, including any ancillary rights, whatsoever and such investment can be by way of acquisition, development, licensing or any other means whatsoever. The object of the Company is also all research and development related to the creation and exploitation of all intellectual property rights.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may, finally, in Luxembourg and abroad, undertake all commercial, financial, fiduciary, civil, securities or real estate acts, transactions or operations, related directly or indirectly, in whole or in part, to the above mentioned activities or which are likely to facilitate or develop them.

**Art. 3.** The Company is incorporated under the name of "LUCERNE BIOTECH GROUP S.A.".

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Director of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Directors of the Company. Where the Board of Directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the Board of Directors and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **Title II. - Capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is set at thirty-two thousand euro (EUR 32,000.-), divided into three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of ten euro (EUR 10.-) each, all subscribed and fully paid up.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the General Meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles.

**Art. 7.** The shares shall be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

**Art. 8.** Each share is indivisible. A share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole shareholder in respect of that share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

**Art. 9.** The shares will be transferable in accordance with the amended law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies.

**Art. 10.** The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the shareholder(s) subject to the amended law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and these Articles.

The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholder(s) subject to the amended law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

## **Title III. - Management**

**Art. 11.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the "Legal Entity"), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as sole director or as member of the Board in accordance with article 51 bis of the Law.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

**Art. 12.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting of shareholders by law or by the present Articles are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors elects a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

Meetings of the Board of Directors may be convened by any Director.

The Board of Directors may validly debate and take decisions at a Board meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Directors have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board meeting, in person or by an authorised representative.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present in person, or are represented by a proxy given to another Director, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Decisions of the Board of Directors shall be adopted by a simple majority of the Directors present or represented. In case of a tie, the Chairman has the casting vote.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Written resolutions signed by all Directors (or in relation to any Director, his authorised representative) shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organization and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

**Art. 13.** The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

**Art. 14.** The Company is bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the single director or by the signature of any other person to whom such a power has been delegated in accordance with Article 13 of these Articles.

#### **Title IV. - Shareholders' resolutions**

**Art. 15.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 16.** In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the General Meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 17.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday in the month of June at 11 a.m..

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

#### **Title V. - Auditors - Financial year - Distributions**

**Art. 18.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 19.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20.** Under the provisions of the amended law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and these Articles, the Company may by shareholders' resolution declare dividends to shareholders in proportion to the number of shares held by them.

**Art. 21.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the amended law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies and these Articles, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.



## Title VI. - General provisions

**Art. 22.** The amended law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and end on December 31<sup>st</sup>, 2013. The first annual general meeting shall be held on 2014.

### *Subscription and payment*

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

Mr Adam HALL, prenamed, one thousand six hundred shares . . . . .	1,600
Mr Grant TROMANS, prenamed, one thousand six hundred shares . . . . .	1,600
Total: three thousand two hundred shares . . . . .	3,200

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-two thousand euro (EUR 32,000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about one thousand one hundred euro (EUR 1,100).

### *Extraordinary general meeting*

Here and now, the above-named parties, representing the entire subscribed share capital, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

- 1) The number of Directors is set at three (3) and that of the Auditors at one (1).
- 2) The following have been appointed Directors:
  - a) Mr Adam HALL, born on December 25<sup>th</sup>, 1973, in Ndola (Zambia), with address at RDC N°5-6, Eden-Tower Bloc Ouest, 25 Boulevard de Belgique, 98000 Monaco;
  - b) Mr Grant TROMANS, born on July 24<sup>th</sup>, 1966, in Nottingham (England), with address at Place des Moulins, Europa Residence, Belgique, 98000 Monaco;
  - c) Mr Graham J. WILSON, barrister, born on December 9<sup>th</sup>, 1951, in St Neots (United Kingdom), with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) The following has been appointed Auditor:  
Audex SARL, having its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 64.276.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2019.
- 5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le cinq décembre.

Par-devant Nous Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

### A COMPARU:

1. Mr Adam James Nicholas HALL, administrateur, né à Ndola (Zambie) le 25 décembre 1973, avec adresse à RDC N°5-6, Eden-Tower Bloc Ouest, 25 Boulevard de Belgique, 98000 Monaco;

ici représentée par Mme Sonia Belkhiri, avocate, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 2 décembre 2013.

2. Mr Grant Neville TROMANS, administrateur, né à Nottingham (Angleterre) le 24 juillet 1966, avec adresse à Place des Moulins, Europa Residence, Belgique, 98000 Monaco;

ici représentée par Mme Sonia Belkhiri, prénommée,

en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 2 décembre 2013.

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles parties comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer:

### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société anonyme qui sera régie par les lois luxembourgeoises en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présent statuts (les «Statuts»).

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers.

L'objet de la Société est d'investir dans, d'utiliser dans le cadre de son activité et d'exploiter par des licences, sous licence ou autrement, brevets, marques, droits d'auteur, dessins et modèles, nom de domaines et tout autres types de propriétés intellectuelle, y compris les droits y attachés quel qu'il soit et un tel investissement peut être réalisé par acquisition, développement, licence ou tout autre manière. La société aura également pour objet tous travaux de recherche et de développement liés à la création et à l'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La société pourra, enfin, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, réaliser tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, fiduciaires, civiles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 3.** La Société prend la dénomination de "LUCERNE BIOTECH GROUP S.A."

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du Conseil d'Administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil d'Administration. Lorsque le Conseil d'Administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, comme déterminés à la discrétion du Conseil d'Administration, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5.** La Société est formée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## **Titre II. - Capital - Actions**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trente-deux mille euros (32.000.- EUR), divisé en trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la loi pour toute modification des Statuts.

**Art. 7.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 8.** Chaque action est indivisible. Une action peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une action notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul actionnaire de l'action en question, y compris aux fins des droits de vote, de dividende et autres droits de paiement.

**Art. 9.** Les actions seront librement cessibles conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute action sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les actionnaire(s) sous réserve de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des présents Statuts.

La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre d'actions ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par les actionnaire(s) sous réserve de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin d'allouer tout montant apporté à l'apporteur.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 11.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la «Personne Morale»), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'administrateur unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51 bis de la Loi.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale des actionnaires par la loi ou les présents Statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration désigne son Président; en cas d'absence du Président, la présidence de la réunion peut être conférée à un Administrateur présent.

Les réunions du Conseil d'Administration peuvent être convoquées par tout Administrateur.

Le Conseil d'Administration peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une réunion du Conseil sans se plier à tout ou partie des conditions de convocation et formalités si tous les Administrateurs ont renoncé aux conditions

et formalités de convocation en question que ce soit par écrit ou, lors de la réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat accordé à un autre Administrateur, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à une majorité simple des Administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions écrites signées par tous les Administrateurs (ou en relation avec tout Administrateur, le représentant de l'Administrateur) produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents Statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les Administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

**Art. 13.** Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

**Art. 14.** La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit par la signature de toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'Article 13 des présents Statuts.

#### **Titre IV. - Assemblées générales**

**Art. 15.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 16.** Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'«Assemblée Générale») représentera l'ensemble des actionnaires de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 17.** L'Assemblée Générale Annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre V. - Auditeurs - Année sociale - Distributions**

**Art. 18.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20.** Sous réserve des dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et des présents Statuts, la Société peut, par Résolutions des Actionnaires, déclarer des dividendes aux actionnaires au prorata du nombre d'actions détenues par eux.

**Art. 21.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et des présents Statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

### **Titre VI. - Dispositions générales**

**Art. 22.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents Statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

#### *Souscription et libération*

Les parties comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

Mr Adam HALL, prénommée,	
mille six cents actions . . . . .	1.600
Mr Grant TROMANS, prénommée,	
mille six cents actions . . . . .	1.600
Total: trois mille deux cents actions . . . . .	<u>3.200</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (32.000.- EUR) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cent euros (1.100.- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Mr Adam HALL, administrateur, né le 25 décembre 1973, à Ndola (Zambie), avec adresse au RDC N°5-6, Eden-Tower Bloc Ouest, 25 Boulevard de Belgique, 98000 Monaco;
  - b) Mr Grant TROMANS, administrateur, né le 24 juillet 1966, à Nottingham (Angleterre), avec adresse au Place des Moulins, Europa Residence, Belgique, 98000 Monaco;
  - c) Mr Graham J. WILSON, avocat, né le 9 décembre 1951 à St Néots (Grande Bretagne), avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
 

Audex SARL, ayant son siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au R.C.S de Luxembourg sous le numéro B 64.276.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Belkhiri, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56022. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2014002412/447.

(140001562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**SGBT Asset Based Funding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.079.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006322/10.

(140006145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**ProLogis UK CCX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006259/9.

(140005782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**QS Direct SI 2 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006284/10.

(140006292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**h! brands S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 183.018.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twentieth day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

máh! LLC, a Nevis Limited Company, having its registered office at Hunkins Plaza, 556 Main Street, Charlestown, Nevis here represented by Me Beatriz Garcia, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

The aforesaid proxies, being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, as represented, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which it declares to organize.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name "h!brands S.A."

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to create, develop, hold, manage, and to conduct on-going research and commercializes its intellectual property in various industries and countries around the world, principally in the food and consumer goods industries.

The Corporation can grant to enterprises in which it has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at USD 50.000.000.- (fifty millions USD), represented by 50.000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1.000.- (one thousand) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in bearer or nominative form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant replevins with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed to the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed by two Directors jointly or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on 1<sup>st</sup> and closes on 31<sup>st</sup> December.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the second Friday in the month of June at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not to be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory measures*

Exceptionally the first business year will begin today and close on 31<sup>st</sup> December 2014.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

máh! LLC . . . . .	50.000 shares
Total: . . . . .	50.000 shares

All these shares have been paid up through a contribution in kind consisting of the brand mâh! pure love' (name and logo) being valued at 50.000.000 USD.

As it results from the proxy issued by the contributor:

- it is the sole full owner of such brand and possessing the power to dispose of such right, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such right be transferred to him;
- the transfers of such brand are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, that is to say USA, Panama, Costa Rica, Colombia, Venezuela, Mexico, Brazil, Peru, Chile, India, China and European Community, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

*Auditor's report*

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (1) of the Luxembourg companies' law such contribution in kind has been supervised by Van Cauter-Snauwaert & Co, Sàrl, an independent auditor (Réviseur d'Entreprise), represented by Erik Snauwaert, and its report dated December 12, 2013 concludes as follows:

*Conclusion:*

"Based on our review performed as described before, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value of the contribution in kind do not correspond at least to the number and the nominal of the shares to be created in counterpart"

*Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about seven thousand Euro.

*Resolutions of the sole shareholder*

The appearing person as represented, representing the totality of the capital took the following resolutions:

*First resolution:*

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors:

- Me Beatriz Garcia, avocat, demeurant au 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg
- Mme Colette Wohl, demeurant au 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg
- PATRIMONIUM CONSULTANTS Sàrl, RCS B125844, with registered office at 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 2018

*Second resolution:*

Is elected as auditor:

Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., demeurant au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders which will approve the financial statements at 2018

*Third resolution:*

The address of the Company is fixed at 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

*Prevailing language*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.



### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt décembre,

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

máh! LLC, a Nevis Limited Company ayant son siège social à Hunkins Plaza, 556 Main Street, Charlestown, Nevis, ici représentée par Me Beatriz Garcia, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée;

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: h ! brands S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur création, gestion, développement, mise en valeur, la recherche continue et la commercialisation de ses droits de propriété intellectuelle dans différentes industries et pays du monde entier, principalement dans la branche de l'industrie d'alimentation et de produits de consommation.

La société peut octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à USD 50.000.000,- (cinquante millions de dollars américains), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions de USD 1.000,-(mille dollars américains) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment accepter des compromis, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième vendredi du mois de juin à 10 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Exceptionnellement, le premier exercice social commencera ce jour et se terminera le 31 décembre 2014.

#### *Souscription - Libération*

Le capital social a été souscrit comme suit:

máh! LLC . . . . .	50.000 actions
Total: . . . . .	50.000 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par un apport en nature d'un droit de propriété intellectuel sur la marque máh! pure love' (logo et figurative) et évalué à USD 50.000.000.-

Il résulte de la procuration émise par l'apporteur, que:

- il est le seul plein propriétaire de cet apport et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir des droits sur cet apport;

- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, à savoir USA, Panamá, Costa Rica, Colombia, Venezuela, Mexico, Brazil, Peru, Chile, India, China et la Communauté Européenne, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

#### *Rapport du réviseur*

Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport en date du 12 décembre 2013 établi par le Réviseur d'Entreprises indépendant Van Cauter-Snauwaert & Co, Sàrl, représenté par Erik Snauwaert, qui conclut comme suit:

#### *Conclusion:*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des nouvelles actions à émettre en contrepartie"

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ sept mille Euro.

#### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Et à l'instant le comparant tel que représenté, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution:*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Me Beatriz Garcia, avocat, demeurant au 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg

- Mme Colette Wohl, directeur de sociétés, demeurant au 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg

- La société PATRIMONIUM CONSULTANTS Sàrl, RCS B125844, ayant son siège social au 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 2018.

#### *Deuxième résolution:*

Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., demeurant au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels au 2018.

*Troisième résolution:*

L'adresse de la société est fixée à 5, bd. Royal, L-2449 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Version prépondérante*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. GARCIA, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2013. Relation: LAC/2013/58958. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 3 janvier 2014.

Référence de publication: 2014001976/239.

(140001255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

---

**Vectea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 97.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VECTEA S.A.

Référence de publication: 2014006396/10.

(140006518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**Wazzamba SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.233.

## RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2012 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2012 déposé le 20/12/2013 Numéro dépôt L130218075) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006411/11.

(140005910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**Société de Gestion du Patrimoine Familiale «J» Holding S.A, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 19.524.

L'an deux mille treize, le seize décembre,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme, société de gestion du patrimoine familiale «SOCIETE DE GESTION DU PATRIMOINE FAMILIALE «J» HOLDING S.A, SPF», ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 19.524, constituée suivant acte notarié en date du 1 juillet 1982, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 228 du 13 octobre 1982 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 138 du 22 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte à 11.20 heures sous la présidence de Monsieur Martin Mantels, employé privé, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Coralie Czerwinski, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie Destoquay, employée privée, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Décision de la dissolution et de la liquidation volontaire de la Société;  
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour;

3. Nomination d'un liquidateur;

4. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la procédure de liquidation;

5. Instruction au liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

II. Que les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire prend ensuite les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide d'accorder décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en tant que liquidateur de la Société Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, né à Grevenmacher, le 10 août 1957, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 18a, boulevard de la Foire.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide d'attribuer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé d'établir un inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

*Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de charger le liquidateur de réaliser au mieux tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MANTELS, C. CZERWINSKI, S. DESTOQUAY et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 décembre 2013. LAC/2013 /58248. Reçu douze euros € 12,-.

Le Releveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006332/74.

(140006267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**Winfania Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 144.912.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006412/10.

(140006744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**XLGroup Finances & Industries S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.366.

Les comptes annuels de l'exercice clôturé au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006420/10.

(140006724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**Apal First S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 101.689.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2013, enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2013, LAC/2013/59886.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société anonyme «APAL FIRST S.A.», ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle, constituée suivant acte reçu en date du 16 juin 2004 par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 16 septembre 2004 sous le numéro 923, et dont les statuts ont été modifiés et modifié en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 mai 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1783 du 24 juillet 2013.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2013, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant cinq ans, à partir de la date de la publication des présentes dans le Mémorial, Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, à l'adresse suivante: 41 Avenue de la liberté, L-1931 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006527/24.

(140008254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**All In One Technologies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4394 Pontpierre, 2A, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 141.675.

Les comptes annuels rectificatifs au 31.12.2011 (rectificatif du dépôt des comptes annuels 2011 déposé le 18/09/2013 no L130159968) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006488/10.

(140007312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**Zara Tir S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1267 Luxembourg, 15, rue Robert Bruch.

R.C.S. Luxembourg B 183.267.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Abdelâziz TIR, commerçant, né à Casablanca (Maroc) le 7 mai 1970, demeurant à F-54810 Longlaville (France), 1, rue Jean Jaurès.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "ZARA TIR S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-€), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- €) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

*Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été intégralement souscrites par l'associé unique, Monsieur Abdelaziz TIR, susdit.

Elles ont été intégralement libérées comme suit:

- à concurrence de six mille six cent cinquante euros (EUR 6.650,-) par des versements en espèces, ainsi qu'il en a été justifié au notaire et

- à concurrence de cinq mille huit cent cinquante euros (EUR 5.850,-) par l'apport en nature de matériels composé d'un four, d'un comptoir pizza, d'un pétrin, d'un piano gaz, de quatre congélateurs et d'un bain-marie étuve appartenant à l'associé unique ainsi qu'il le déclare.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent soixante-dix euros (770,- €).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1267 Luxembourg, 15, rue Robert Bruch,
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

\* Monsieur Abdelâziz TIR, commerçant, né à Casablanca (Maroc) le 7 mai 1970, demeurant à F-54810 Longlaville (France), 1, rue Jean Jaurès.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: TIR, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 décembre 2013. Relation: LAC / 2013 / 59088. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2014006424/64.

(140006066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

---

**Alter Domus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.752.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.477.

Par résolutions prises en date du 8 août 2013, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de FIDUCIAIRE PROBITAS, avec siège social au 146, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006489/14.

(140007493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**Agapanthe S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.680.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006499/10.

(140007349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**ABI CEE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 157.381.

La société a pris note de la démission du Gérant Monsieur Jean-Louis Van de Perre avec date effet 01/01/2014.

Pour extrait conforme

Munsbach.

Référence de publication: 2014006497/10.

(140006976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

---

**ZIT Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 149, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 78.283.

Le Bilan au 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014006425/10.

(140006332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

**Zalax S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 15, rue de Flaxweiler.

R.C.S. Luxembourg B 141.867.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006423/9.

(140006496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2014.

**Amathus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 133.901.

Le bilan au 31.12.2012 et les documents y annexés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014006512/10.

(140006875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**Amitrano S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 43.698.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Référence de publication: 2014006519/10.

(140007561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.

**Bunhill Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 162.500.

Suite au transfert de propriété en date du 11 janvier 2014, Monsieur Michail Tsidemidis, né le 11 juillet 1956 à Thessalonique, Grèce, et résidant au 32 Metaxa, GR-15237 Filothei Athènes, Grèce, est devenu l'associé unique de la Société, détenant la totalité des 12'500 parts sociales.

Luxembourg, le 13.01.2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Bunhill Enterprises S.à r.l.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014006564/15.

(140006850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2014.